

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD132

présenté par
M. Arnaud Leroy, rapporteur

ARTICLE 36

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« compte tenu »,

les mots :

« en fonction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.